

lourd fardeau, que la ville racheta la concession en 1806, au prix de 300,000 francs, et fit cadeau de la presqu'île à Napoléon, à la condition d'y bâtir un palais entouré de vastes et magnifiques jardins (loi du 10 mai 1806).

Malheureusement c'était un rêve, dont le mirage ne fut qu'un leurre, Napoléon avait trop besoin d'argent pour l'entretien de ses armées.

C'est peut-être à cet avortement des jardins impériaux de Perrache que nous devons le parc de la Tête-d'Or, dont la pensée première vient de Napoléon III, s'inspirant bien souvent des idées du chef de sa dynastie. Une fois de plus le malheur de Perrache aurait fait le bonheur des Brotteaux.

Pendant de longues années, la presqu'île fut un vaste marécage; en 1815 on y chassait encore le gibier d'eau, je sais par expérience, qu'en 1825 on allait y patiner sur les grands délaissés du Rhône, très bien disposés pour cet usage.

Dès 1816, la ville en réclama la rétrocession; ce n'est qu'en 1823, qu'une nouvelle loi la lui rendit d'une manière régulière.

De 1818 à 1826, pendant la mairie de M. le baron Rambaud, petit-fils par sa mère de M. Briasson, un de nos anciens échevins, on acheva presque complètement le quai de la rive gauche de la Saône, auquel, avec justice, on donna le nom de cours Rambaud.

En 1830, les remblais des rues intérieures étaient à peine commencés, l'opération était difficile; on n'avait que deux moyens fort dispendieux.